



## QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation****Rapport oral du Président du Groupe de travail, M. Philippe Séguin, délégué gouvernemental de la France**

1. L'objectif de ce rapport est de présenter les points saillants de la discussion du 15 novembre 2004 au sein du Groupe de travail. Le contenu et la nature de cette discussion, consacrée aux suites à donner au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, ont été particulièrement riches et encourageants.
2. Dans sa présentation du document soumis au Groupe de travail, le Directeur général a tout d'abord souligné que cette initiative et les résultats obtenus sont la preuve que la méthodologie de l'OIT, fondée sur le dialogue, peut être efficace et donner naissance à des recommandations à la fois pertinentes et équilibrées sur des sujets d'une importance cruciale. Il a également tenu à rappeler que les décisions concernant les suites à donner aux recommandations de la commission demeurent sous la responsabilité du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail, comme cela avait été décidé au moment de la création de ladite commission. Il s'agit là d'un processus graduel, permettant d'avancer pas à pas. Après la réunion du Groupe de travail en mars dernier et à la suite de la discussion sur le rapport du Directeur général à la Conférence, celui-ci a estimé que cette nouvelle réunion offrait un cadre idéal pour un débat stratégique permettant de donner une orientation plus précise aux activités du Bureau – après que d'autres commissions telles que la Commission du programme, du budget et de l'administration (PFA) se sont penchées il y a quelques jours sur la manière de traduire ces idées en propositions concrètes de programme. Le Directeur général a mentionné la forte demande des mandants en faveur de réponses intégrées et cohérentes à la mondialisation, à l'échelle tant nationale que mondiale. Cette demande de cohérence accrue s'exprime bien au-delà de l'OIT. Ainsi, les initiatives de cohérence des politiques proposées par la Commission mondiale et reprises dans le document du Bureau devraient permettre de parvenir à une approche commune face à des problèmes concrets, en joignant les efforts de différentes organisations multilatérales. A cet égard, la participation à une initiative sur la croissance, les investissements et l'emploi devrait partir de la connaissance approfondie qu'ont les mandants de l'OIT de la réalité économique.
3. Les débats se sont déroulés dans une atmosphère cordiale et constructive. Un grand nombre d'intervenants se sont exprimés, couvrant un très large éventail de sujets. L'ensemble de ces remarques feront bien sûr l'objet d'une réflexion et d'une analyse

approfondies de la part du Bureau. Un certain nombre de points de convergence ont semblé émerger au cours des discussions.

- Les orateurs ont fait part de leur reconnaissance au Bureau pour ses efforts en faveur de la promotion et diffusion du rapport dès sa parution. Le Groupe de travail a également pris note avec satisfaction des multiples réactions positives, à l'échelle tant nationale qu'internationale, suscitées par le résultat des travaux de la commission. Cela a permis à l'OIT d'accroître sa visibilité, lui offrant, ainsi qu'à ses mandants tripartites, l'opportunité d'exercer une influence plus forte sur le cours de la mondialisation.
- Un nombre important d'activités ont déjà été mises en œuvre dans de nombreux pays, et plusieurs représentants gouvernementaux ont offert leur soutien au Bureau dans différents domaines du programme de travail approuvé par le Conseil d'administration, que ce soit l'organisation d'ateliers ou de séminaires destinés à permettre la poursuite des débats et dialogues sur certaines des recommandations du rapport, ou bien le soutien à des activités particulières, notamment au niveau national.
- L'importance des initiatives à l'échelle régionale apportant leur appui au rapport de la commission a également été soulignée par plusieurs intervenants. Il a ainsi été fait référence en particulier au récent Sommet extraordinaire de l'Union africaine consacré à l'emploi et à la réduction de la pauvreté, ou bien à la Communication de la Commission européenne au Conseil européen.
- Il a été agréé que l'un des moyens pour l'OIT d'infléchir le cours de la mondialisation est de faire en sorte que le travail décent soit un objectif mondial. Cet objectif devrait être incorporé dans les engagements pris par la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration et des objectifs du Millénaire. Encourager la création d'emplois décents est essentiel si l'on souhaite parvenir à une mondialisation juste et à une réduction durable de la pauvreté. Ce constat souligne la pertinence des normes et des objectifs stratégiques de l'OIT en vue d'apporter une réponse convaincante aux défis de la mondialisation.
- Les activités visant à accélérer la mise en œuvre du Programme du travail décent (incluant les quatre objectifs stratégiques) à l'échelle nationale ont également été jugées indispensables. A cet égard, le rôle fondamental de l'emploi et du travail décent, ainsi que des partenaires sociaux, dans les stratégies de réduction de la pauvreté – notamment les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP) – a été souligné par de nombreux délégués. L'importance de l'action en faveur d'une meilleure gouvernance à l'échelle nationale a également été mentionnée. Le groupe des employeurs a tenu à souligner la contribution essentielle au développement qu'apportent les compétences de l'OIT dans des domaines tels que la promotion de l'esprit d'entreprise, la création de petites entreprises ou bien l'emploi des jeunes. Dans ce cadre, le groupe des travailleurs a, quant à lui, mentionné le rôle fondamental des normes ainsi que du travail décent et a rappelé que l'Agenda global pour l'emploi avait été considéré par tous comme étant un instrument clé.
- Forger des partenariats efficaces au sein du système multilatéral est essentiel si l'on souhaite mettre en œuvre avec succès un véritable suivi. Dans ce cadre, la promotion d'une plus grande cohérence des politiques, incluant l'intégration des politiques économiques et sociales et accordant une plus grande attention à la dimension sociale de la mondialisation, constitue un objectif fondamental. L'amélioration du dialogue et de la collaboration existant entre l'OIT (ainsi que ses mandants tripartites) et les institutions économiques et financières internationales est hautement souhaitable.

- Il est important de faire preuve de réalisme et de reconnaître les limites des ressources financières et humaines à la disposition de l'OIT. Dans un même temps, le réalisme ne devrait pas nécessairement mener à l'immobilisme. Cette situation devrait au contraire nous encourager à élaborer des propositions, concrètes mais imaginatives, dans le cadre budgétaire actuel et susceptibles d'attirer le soutien du Conseil d'administration ainsi que des ressources extrabudgétaires supplémentaires.
- L'élaboration du programme de suivi devrait être fermement ancrée dans le cadre institutionnel de l'OIT. Cette exigence suppose que les consultations tripartites nécessaires aient lieu afin qu'un consensus apparaisse au sein du Conseil d'administration sur l'ensemble des sujets pouvant faire l'objet d'un suivi, ainsi que sur la meilleure manière de mettre en œuvre ces activités.
- Celles-ci devraient s'inscrire dans le cadre du mandat de l'OIT, éviter les doubles emplois avec des activités développées par d'autres organisations internationales, même s'il a été convenu que certains sujets, y compris celui de la relation entre croissance, investissements et emploi, faisaient l'objet d'un intérêt partagé. Un appel en faveur du respect mutuel des mandats des différentes organisations a été lancé. Le type de suivi nécessaire pour le renforcement des partenariats et la promotion de la cohérence des politiques a été considéré comme étant tout à fait en phase avec le mandat contenu dans la Constitution et dans la Déclaration de Philadelphie ainsi qu'avec les décisions récentes adoptées par la Conférence ou le Conseil d'administration. Il a été souligné que, dans le cadre du large mandat de l'OIT, les priorités devraient être établies sur la base de l'avantage comparatif de l'Organisation.
- Les priorités devraient être déterminées à partir de critères rigoureux. Le rapport du Directeur général et les vues exprimées à ce sujet lors de la Conférence devraient servir de base à ce processus. Dans ce cadre, toutes les propositions devraient avoir un caractère concret et réaliste. Des informations détaillées sur leurs coûts et bénéfices escomptés devraient être fournies, comme c'est le cas pour tous les programmes de l'OIT.

#### 4. Un ensemble de préférences ont été exprimées sur des aspects particuliers du suivi.

- Un soutien s'est manifesté en faveur de l'initiative de cohérence des politiques en matière de croissance, d'investissements et d'emploi. Le groupe des travailleurs ainsi que plusieurs délégués gouvernementaux ont souligné qu'une telle initiative permettrait à l'OIT de s'acquitter de sa responsabilité constitutionnelle et morale consistant à analyser et débattre de la manière dont les politiques macroéconomiques ainsi que les autres politiques économiques affectent l'objectif du travail décent. Les travailleurs ont également plaidé en faveur de l'examen de sujets d'actualité tels que l'impact social du processus de restructuration imminent dans les industries de l'habillement et du textile ou bien le cas des zones franches d'exportation. Les employeurs quant à eux ont appelé de leurs vœux le lancement d'activités dans les domaines où l'OIT dispose d'un véritable avantage comparatif tels que la création d'emplois (grâce au secteur privé et au développement des entreprises, aux politiques de marché du travail, ou au développement des capacités et des compétences par le biais de programmes éducatifs et de formation) et, par-dessus tout, l'intégration de l'économie informelle. Plusieurs représentants gouvernementaux ont indiqué que l'OIT devrait jouer son rôle dans la promotion de la cohérence des politiques et ont exprimé leur souhait de soutenir ces efforts. Un représentant gouvernemental a mentionné que l'OIT devrait être impliquée dans l'examen des questions liées à la gouvernance mondiale.
- Plusieurs délégués ont indiqué que les inégalités existant entre pays se sont accrues au cours des dernières décennies, cette situation ayant des implications importantes pour

de nombreuses catégories de travailleurs et leurs familles. Ils ont apporté leur soutien aux observations faites dans le rapport de la Commission mondiale concernant la mise en œuvre des engagements pris au cours des grandes conférences internationales telles que Monterrey, notamment en matière d'augmentation des ressources en direction des pays en développement ou dans le domaine des politiques commerciales, en particulier en ce qui concerne l'accès au marché et la possibilité de traitement spécial et différentiel pour les pays les moins avancés. Ces points devraient être pris en compte dans le cadre des différentes initiatives proposées par le Bureau en matière de suivi.

- Les dialogues d'élaboration des politiques et leur utilité en tant qu'instrument de suivi ont suscité un intérêt général. Il a été convenu que chaque sujet proposé par la Commission mondiale et repris dans le document du Bureau devrait faire l'objet d'une élaboration au cas par cas, à la fois plus approfondie et plus précise. Plusieurs orateurs ont mentionné l'importance du thème des mouvements transfrontières de personnes. Un représentant gouvernemental a rappelé les priorités exprimées lors de la discussion du rapport du Directeur général à la Conférence et a mentionné l'importance que son pays attache à de plus amples discussions au sujet d'un «socle socio-économique» et sur les initiatives volontaires privées. Un autre délégué, tout en marquant son soutien aux dialogues d'élaboration des politiques, a clairement spécifié qu'une telle initiative ne devrait pas concerner la question d'un cadre multilatéral pour les investissements. Un orateur du groupe des travailleurs a souhaité apporter une clarification à ce sujet, en indiquant qu'il ne s'agirait pas de se lancer dans une nouvelle tentative d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), mais plutôt d'examiner la façon de porter à leur maximum les bénéfices des investissements directs étrangers (IDE) pour les pays en développement et pour les travailleurs.
- L'idée d'un forum des politiques de mondialisation a suscité un intérêt général, et des informations plus amples et plus concrètes ont été demandées. Toutefois, au stade actuel, le groupe des employeurs n'appuie pas cette initiative. Elle ne fait pas partie de ses priorités institutionnelles et les employeurs ne pensent pas que le forum constitue, parmi les recommandations de la Commission mondiale, une priorité pour l'OIT. Le Bureau entamera les consultations tripartites nécessaires et fera rapport au Groupe de travail en mars 2005.
- Concernant les paragraphes 20 à 26 et la possibilité d'un renforcement des capacités de l'OIT, un intérêt s'est exprimé dans ce sens. Il a été agréé qu'une réflexion plus approfondie ainsi que des consultations tripartites seraient nécessaires afin que l'examen de ce thème puisse se poursuivre de la manière appropriée au Conseil d'administration. Le groupe des travailleurs a souhaité que cette question soit prise en compte aux fins de la fixation de l'ordre du jour de la Conférence en 2007.
- Le groupe des travailleurs a appelé l'OIT à lancer une campagne visant à éliminer tous les abus concernant les droits des travailleurs dans les zones franches d'exportation. Il a également souligné l'intérêt qu'il y aurait à se pencher sur les conséquences d'une croissance rapide des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale et également sur le thème de la responsabilité sociale des entreprises. Le groupe des employeurs a proposé à cet égard que le Groupe de travail examine cette dernière question à l'avenir. Une telle discussion se fonderait sur la Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales ainsi que sur les recherches effectuées par le Bureau. Plusieurs représentants gouvernementaux ont signalé l'importance de promouvoir le développement national dans un contexte d'évolution rapide des systèmes de production mondiaux et du système commercial multilatéral.
- Plusieurs suggestions concernant des actions immédiates ont également été formulées. Ainsi, la présidence de l'Union européenne ainsi que la Commission

européenne ont proposé que le Directeur général entre en contact avec le Secrétaire général des Nations Unies afin que celui-ci prenne en compte les recommandations de la Commission mondiale dans le cadre de l'Examen de haut niveau de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, prévu au cours du mois de septembre 2005. Le groupe des travailleurs a suggéré que, dans le cadre de la politique de dissémination du rapport de la Commission mondiale, le Bureau continue de promouvoir la traduction dudit rapport par chaque pays dans la ou les langues nationales.

5. La qualité des débats a fait apparaître un large éventail d'idées et de préférences eu égard aux modalités et thèmes possibles en matière de suivi. Le Bureau fera en sorte que chacune d'entre elles soit examinée avec toute l'attention requise. Un soutien unanime s'est exprimé quant à la proposition faite dans le paragraphe 45 du document, invitant le Bureau à formuler, en vue d'une discussion en mars 2005, des propositions plus détaillées sur les domaines d'action les plus importants pour l'avenir. Le large accord observé au sujet de certains des objectifs fondamentaux ainsi que des paramètres concernant le processus de suivi a permis de fournir les lignes directrices nécessaires à leur préparation.

Genève, le 17 novembre 2004.